

# Projet d'établissement

Modifié le 31/01/2024



MULTI-ACCUEIL ADMR LES PILLOUS



# Sommaire

Informations administratives

L'association aujourd'hui

Le cadre légal

Les relations avec les organismes extérieurs

1. Le projet d'accueil

1.1 Les locaux et le personnel

1.2 Les prestations d'accueil proposées

1.3 Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique

1.4 Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants dont les parents sont en situation d'insertion sociale et professionnelle

2. Le travail en équipe au service du projet éducatif et pédagogique

3. Le projet éducatif et pédagogique

#### 4. Le projet social et développement durable

extérieurs 4.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires

4.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

4.3 Les actions de soutien à la parentalité :

4.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle :

4.5 La démarche en faveur du développement durable

4.6 La charte nationale de l'accueil du jeune enfant

## **Informations administratives**

Nature juridique : Association loi 1901

Co-Présidents de l'association ADMR Les Pillous :  
Madame Robert Anaïs et Madame Combernoux Clara

Responsable de la structure : Mme GUEDIKIAN Coralie

Adresse : 150 Route de Pont d'Aix 26190 Saint Laurent en Royans

Téléphone : 04.75.47.39.76

e-mail Directrice : [lespillous@admr26.fr](mailto:lespillous@admr26.fr)

Horaires d'ouverture : de 7h45 à 18h15 du lundi au vendredi (5 semaines de fermeture/an)

Capacité d'accueil de la structure : 18 places les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 15 places le mercredi (agrément modulé).

L'établissement propose de l'accueil collectif, régulier et occasionnel, à temps plein ou temps partiel.

Modalités d'accueil : définies dans le règlement de fonctionnement

Age des enfants accueillis : de 10 semaines à 6ans

Encadrement : 1 adulte pour 6 enfants

## **L'association aujourd'hui**

Le multi-accueil « ADMR Les Pillous » est une association de type 1901, créée en janvier 2003. L'association est affiliée à la fédération départementale ADMR.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration et un bureau composés de parents bénévoles et est représentée par un président élu dans le cadre de son mandat. Actuellement 2 co-présidents exercent ce mandat.

Le Conseil d'Administration est responsable du fonctionnement global de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants « ADMR Les Petites Canailles » dont il assure la gestion, dans le respect des missions spécifiées dans le cadre légal et réglementaire régissant ces établissements (décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants).

La fédération ADMR apporte son soutien et accompagne l'association, notamment par le biais de divers services mutualisés (gestion des paies, établissement des bulletins de salaires, comptabilité et préparation des comptes annuels, système d'information...), dans le cadre de l'adhésion de l'association à l'OPCA de l'ADMR.

La directrice de l'établissement est responsable du bon fonctionnement de la structure au quotidien. Un document de délégation précise le périmètre des responsabilités de chacun (conseil d'administration, fédération, directrice) et les modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

Le projet d'établissement met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

## **Le cadre légal**

Extrait de l'article 2 du décret n°2010-613 du 7 juin 2010: *Le cadre légal de la petite enfance définit ainsi les missions des établissements d'accueil de jeunes enfants :*

*« les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.»*

Il a été réalisé en tenant compte des évolutions réglementaires suite à la parution du décret n°2021-1131 du 30 aout 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

## **Les relations avec les organismes extérieurs**

L'association est engagée dans un partenariat avec différents organismes :

- **La Caisse d'Allocations Familiales** : La CAF assure un rôle de conseil, de financement de fonctionnement avec la PSU (Prestation de Service Unique) mais également de financement d'équipement.  
Un bilan complet d'activité est effectué annuellement et permet d'évaluer le versement de la PSU qui a pour objectifs de :
  - \* Favoriser l'accès des familles aux différentes formes d'accueil collectif par un barème proportionnel aux ressources des familles,
  - \* Faciliter la mixité des publics accueillis,
  - \* Répondre aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence,
  - \* Adapter la réservation de places aux besoins des familles, par la signature d'un contrat d'accueil.
- **La Mutualité Sociale Agricole (MSA)** : de par l'affiliation de certaines familles au régime agricole.
- **Le Conseil Départemental** : La PMI (Protection Maternelle et Infantile) est l'organe de contrôle sanitaire de l'établissement. Le service petite enfance du Conseil Départemental est également présent pour conseiller ou échanger sur le fonctionnement de la structure et l'accueil des enfants et leurs familles.
- **La Communauté de Communes du Royans Vercors** : accorde des subventions (de fonctionnement annuel et sur demande) à l'association. Elle met à disposition les locaux du multi-accueil et en assure l'entretien.
- **La Fédération ADMR de la Drôme** : apporte son soutien et accompagne l'association, pour la gestion de certaines missions : les paies, l'établissement des bulletins de salaires, la comptabilité, la préparation des comptes annuels, le système d'information...

- Les écoles de Saint Laurent en Royans ainsi et de Saint Jean en Royans : En fin d'année scolaire, les professionnelles de la crèche en collaboration avec les écoles prévoient des temps de rencontre (partage d'ateliers) afin que les enfants se familiarisent avec leur futur environnement et pour les préparer à leur rentrée en septembre.
- Différentes structures présentent sur le territoire (ex : le CAMESOP qui met à disposition des informations, de la documentation et propose des formations pour le personnel)
- Une intervenante musique : les enfants de la crèche participent à des ateliers musicaux. Leur objectif étant d'ouvrir leur champ de découverte par la sensibilisation à des sonorités différentes mais aussi à un mode d'expression corporel et l'exploration d'instruments pouvant représenter un atout au développement de leur communication. L'éveil musical est un moyen de favoriser la créativité, la découverte culturelle et musicale, corporelle et spatiale. C'est également l'occasion de vivre et ressentir des expériences émotionnelles.
- Le centre Parental : la structure travaille également en partenariat avec le Centre Parental des Tracols afin d'accompagner les familles qui y sont accueillies.

Les familles en s'acquittant de la cotisation annuelle, sont adhérentes de l'association et se réunissent une fois par an lors de l'assemblée générale. Lors de cette instance les rapports financier et moral sont présentés à l'assemblée et soumis au vote, aussi les grandes orientations de l'association sont discutées.

Les membres volontaires (les familles) sont élus pour composer le Conseil d'Administration ( 1<sup>er</sup> collège), des membres salariés sont également représentés dans cette instance ( 2<sup>eme</sup> collège), le renouvellement des administrateurs a lieu tous les deux ans. Leurs missions sont :

- Mettre en œuvre des orientations définies en assemblée générale,
- Voter les budgets de l'association,
- Veiller à la gestion globale de l'association
- Elire les membres du Bureau.

Le Bureau de l'association est composé de 3 personnes minimum, d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier(e) et d'un(e) secrétaire, avec un mandat de 1 an renouvelé lors de l'assemblée générale.



Leurs missions sont :

- La gestion administrative et financière de la structure avec une délégation de responsabilité à la responsable de structure.
- La mise en œuvre des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.
- La gestion courante de l'association.

L'existence de l'association et du multi-accueil repose sur l'implication des familles dans ces différentes instances, nous comptons sur votre participation pour les faire vivre !

## 1. Le projet d'accueil :

### 1.1 Les locaux et le personnel :

#### **Les locaux de la crèche sont composés de :**

- Un sas permettant d'exposer les travaux des enfants,
- hall d'entrée servant de vestiaire aux enfants,
- Un bureau pour la gestion du travail administratif ; les rencontres avec les familles, les réunions d'équipe
- Une salle d'activités organisée en différents espaces pour répondre au besoin de développement et d'exploration des enfants accueillis,
- Une salle de repas, utilisée également pour les activités manuelles
- Une cuisine satellite,
- Une salle de change avec lavabos et W.C. enfants,
- trois dortoirs répartis selon les rythmes de sommeil des enfants
- Un placard pour le stockage des archives,
- Un vestiaire avec un sanitaire et une douche pour le personnel,
- Une salle de repas pour le personnel,
- Un sas extérieur pour entreposer les poussettes
- Un préau extérieur,
- Un espace sanitaire extérieur avec un lavabo et des W.C. pour les enfants
- Un jardin.

#### **Le personnel permanent<sup>1</sup> est composé de :**

- Une responsable, éducatrice de jeunes enfants à temps plein,
  - Une directrice adjointe, auxiliaire de puériculture à 80%,
  - 1 auxiliaire de puériculture à temps plein,
- 4 aides éducatrices de jeunes enfants, CAP petite enfance, respectivement à 86%, 80%, 71% et 69%.

- 1 agent d'entretien des locaux à 26%,
-

Le personnel de la crèche est pluridisciplinaire et qualifié. Il encadre quotidiennement les enfants en assurant leur bien-être physique et psychique. Son rôle est d'être à l'écoute des besoins de l'enfant afin de lui proposer un environnement riche et sécurisant pour ses explorations et son développement psychomoteur.

L'association ADMR les Pillous a la volonté de favoriser et soutenir la professionnalisation, elle permet donc à chacun d'évoluer par l'intermédiaire d'une formation continue. Le personnel a accès à des formations en équipe mais peut également demander des formations individuelles.

**Le personnel vacataire comprend:**

- 1 psychologue chargé d'accompagner l'équipe en analyse de la pratique professionnelle, qui effectue 6 séances d'APP par an soit 1.5 heures tous les deux mois.
- Des stagiaires qui souhaitent découvrir le monde de la petite enfance pour découvrir ou confirmer un projet d'études dans ce secteur.

La crèche s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur.

1.2 Les prestations d'accueil proposées :

La structure est ouverte de 7h45 à 18h15 du lundi au vendredi.  
Elle ferme cinq semaines par an, tous les jours fériés ainsi que quelques jours dans l'année pour permettre au personnel de suivre des formations (le calendrier est toujours communiqué en amont pour permettre aux familles de s'organiser les jours de fermeture).

Les repas ainsi que les goûters sont fournis par la structure. Ils sont livrés tous les matins en liaison froide par un traiteur.

Les couches sont également fournies par la structure.

La crèche propose aux familles :

- Un contrat régulier : les enfants sont inscrits dans la structure selon un contrat établi entre la crèche et la famille ou le représentant légal, sur la base d'un planning prévisionnel de présences défini au préalable en fonction des besoins des familles.
- Un accueil occasionnel : les parents doivent remplir un planning de réservations fourni par la responsable, et celui-ci sera confirmé et rendu en fonction des places disponibles au sein de la structure. Les parents doivent réserver leur place, jusqu'au 15 de chaque mois et pour tout le mois suivant. Les plages d'accueil peuvent varier de quelques heures à une journée complète après une intégration progressive de l'enfant.
- Un accueil d'urgence : cet accueil est exceptionnel et se fait dans la limite des places disponibles. Les enfants accueillis très ponctuellement ou en cas d'urgence pour une durée limitée n'excédant pas deux semaines consécutives ; par exemple : stages de formation professionnelle de courte durée, contrats de travail à durée déterminée, demandeurs d'emploi venant d'obtenir un poste, situations familiales particulières (hospitalisation d'un des parents, accident problèmes familiaux, interruption temporaire de la garde de l'enfant due à l'absence de l'assistante maternelle...). Les heures et jours d'accueil de l'enfant sont fixés en accord avec le responsable d'établissement au moment de l'admission de l'enfant.

En aucun cas une admission dans une structure en accueil d'urgence ne garantit une prolongation de séjour ou une place définitive.

### 1.3 Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique :

Selon les articles L.114-1 et L.114-2 du code de l'Action Sociale et des Familles, l'article R.2324-17 du code de la Santé Publique : l'accueil des enfants présentant un handicap peut et doit être assuré autant que possible au milieu des autres enfants.

*“Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté” ... “à cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et*

*de vie.*” Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article L114-1, L114-2.

Les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique sont accueillis dans la structure, en liaison avec la famille, le médecin de l'enfant, l'équipe de professionnelles et le référent santé et accueil inclusif dans la mesure où son handicap est compatible avec :

- La vie de l'établissement,
- L'agencement des locaux,
- Le personnel (nombre et qualification),
- Le matériel spécifique nécessaire.

Il peut être mis en place un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) ou un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) afin de garantir une qualité d'accueil de ces enfants. Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins spécifiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne au sein de la structure collective et fixe les conditions d'intervention des partenaires.

Depuis le 1er septembre 2021 (décret 2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant), chaque EAJE a pour obligation d'avoir recours à un référent santé et accueil inclusif.

Il est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Le référent santé et accueil inclusif de la crèche est le Docteur Wittman.

### ***Les soins médicaux***

A la crèche, tous les traitements doivent être prescrits sur ordonnance par le médecin traitant de l'enfant. Les traitements seront administrés selon la durée et la quantité exacte prescrits sur l'ordonnance.

Nous accueillons également des enfants avec un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Chaque PAI est connu de toutes les professionnelles de la structure et les traitements sont stockés dans l'armoire à pharmacie, notés au nom de l'enfant.

Les PAI sont scrupuleusement respectés. Si le PAI est alimentaire, les parents doivent fournir l'intégralité du repas.

Enfin, lorsqu'un épisode de fièvre, une douleur ou une grosse chute survient, nous prévenons les parents par téléphone.

#### 1.4 Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants dont les parents sont en situation d'insertion sociale et professionnelle :

Les enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant du RSA peuvent accéder à une place d'accueil de manière facilitée (prévues dans le code de l'action sociale et des familles – article L 214-7). C'est pourquoi la structure est engagée dans un dispositif financé par la CAF de crèche AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle).

Notre structure est un lieu où chaque enfant a sa place, quel que soit son environnement, ses besoins et ses différences. Avec l'accord de la famille, toute information pouvant être utile à la prise en charge de l'enfant pourra être jointe au projet. Les symptômes visibles, les mesures à prendre pour assurer le bien-être et la qualité d'accueil de l'enfant.

## **2. Le travail en équipe au service du projet éducatif et pédagogique :**

En application du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, l'effectif des professionnelles placées auprès des enfants est d'une pour 5 enfants qui ne marchent pas et une pour 8 enfants qui marchent, dans le cadre d'accueil collectif.

L'ensemble des professionnelles a participé à l'élaboration du projet d'établissement lors de réunions régulières. L'organisation de la crèche a pour but de garantir une prise en charge globale basée sur le bien-être de l'enfant et du personnel. L'équipe apporte donc une grande importance à :

- La cohérence : l'adhésion de l'ensemble du personnel au projet de la crèche.
- La stabilité et la continuité dans l'accueil offert aux enfants : la gestion des horaires et la rotation du personnel ont été pensées en fonction des enfants. Une réflexion collective a été menée par les professionnelles de la structure autour de leurs actions avec les enfants.

- L'adaptabilité : les besoins des enfants et des familles évoluent, l'environnement de la crèche change et apporte les adaptations nécessaires à son organisation pour répondre à ces changements. L'équipe veille également au respect du développement de chaque enfant.

L'harmonie et la cohérence d'une équipe passe par une réflexion commune et partagée et un projet institutionnel. Pour cela des réunions d'équipe sont organisées chaque mois avec l'ensemble du personnel. Ces réunions de travail permettent notamment :

- De donner du sens au travail de chacun, en y le partageant et en ayant un regard croisé,
- D'échanger sur les pratiques professionnelles et d'évaluer certaines situations,
- De repérer les besoins spécifiques des enfants et de s'y adapter,
- De construire le projet éducatif, de l'enrichir et d'évaluer sa mise en place,
- De réfléchir à la juste distance émotionnelle à adopter pour les professionnelles vis-à-vis des enfants et des familles.

Ces réunions assurent la continuité d'une ligne de travail des salariées de la structure dans le souci d'un accueil contenant et cohérent pour l'enfant et sa famille.

Deux journées pédagogiques réparties dans l'année ont été mises en place. Ces journées de formation viennent en soutien et en relais de la pratique professionnelle, afin de permettre à chaque membre de l'équipe de renforcer ses compétences et ses connaissances sur le développement psycho-affectif de l'enfant et de sa santé physique.



PROJET ÉDUCATIF  
ET  
PÉDAGOGIQUE

DU MULTI ACCUEIL  
LES PILLOUS



## CE PROJET ÉDUCATIF EXPRIME LES VALEURS ÉDUCATIVES COMMUNES ENTRE LES PROFESSIONNELS ET LES FAMILLES AFIN DE PROPOSER UN ACCUEIL DE QUALITÉ AUX ENFANTS.

- Le projet éducatif tient compte du cadre réglementaire en vigueur (notamment le décret du 7 juin 2010), il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille et permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes.
- Le projet éducatif traduit une vision globale de l'éducation, décliné sous la forme de valeurs et d'objectifs qui ont permis de déterminer des actions concrètes et surtout une pratique professionnelle. Ces actions seront évaluées régulièrement dans le but de mesurer la qualité de l'accueil proposé et leur adéquation avec les besoins des enfants et des familles accueillis.

ENFANT

La  
communication  
bienveillante

FAMILLE

La confiance

**VALEURS  
COMMUNES**

L'épanouissement

(Les familles ont été interrogés  
grâce à un questionnaire)

MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION

EQUIPE  
PROFESSIONNELLE

**A LA CRECHE :**  
**JE M'EPANOUIS**  
**JE PARTAGE**  
**JE GRANDIS**



**A la crèche:**  
**je m'épanouis**  
**je partage**  
**je grandis**

**Je m'épanouis:** j'éprouve des émotions pour me découvrir et découvrir le monde.

**Je partage:** j'apprends à vivre avec les autres dans le respect de chacun grâce à la communication verbale et gestuelle.

**Je grandis** dans une relation de confiance pour me construire.

## L'EPANOUISSEMENT:

J'ÉPROUVE DES ÉMOTIONS POUR ME DÉCOUVRIR ET DÉCOUVRIR LE MONDE



ÊTRE À L'ÉCOUTE ET DISPONIBLE POUR  
L'ENFANT

Privilégier des temps de discussions avec les enfants, solliciter l'expression verbale et non verbale.

Tenir compte des individualités au sein du groupe.

Accompagner l'enfant dans la gestion et l'accueil de ses émotions (verbalisation des émotions et utilisation des signes, pouvoir exprimer nos émotions)



METTRE EN PLACE DES ACTIVITÉS  
VARIÉES ET AJUSTÉES

Créer un espace sécurisant et accueillant (mise au calme).

Aménager l'espace avec des jeux adaptés aux besoins des enfants.

Proposer des activités aussi bien intérieures qu'extérieures.

Proposer des temps « bien-être »: massage bébé, atelier bien-être.

Permettre à chaque enfant de grandir à son propre rythme par la motricité libre et la méthode Montessori pour favoriser l'estime de soi.

## LA COMMUNICATION BIENVEILLANTE:

J'APPRENDS À VIVRE AVEC LES AUTRES DANS LE RESPECT DE CHACUN GRÂCE À LA COMMUNICATION VERBALE ET GESTUELLE



### FAVORISER L'ÉCOUTE DE CHACUN

Favoriser la communication verbale et gestuelle dans la gestion de conflits

Etre à l'écoute des familles

Utiliser la méthode DESC (Description, Expression, Solution, Conséquence)



### FAVORISER LE RESPECT DU GROUPE POUR PERMETTRE LE PARTAGE

Proposer des temps de regroupement (collation, chanson, repas)

Proposer des temps festifs et des rencontres parents/enfants (atelier)

## LA RELATION DE CONFIANCE

### FAVORISER LA CONFIANCE EN SOI

Accueillir les émotions, être à l'écoute

Créer un cadre sécurisant et accueillant

Mettre le matériel à disposition, créer espaces de jeux (coins)

Accompagner les enfants à devenir autonomes

Mettre en place des passerelles entre la crèche et la maternelle.

Permettre l'enfant être acteur dans ses activités (plateaux Montessori)

### CRÉER DU LIEN ENTRE L'ENFANT, SA FAMILLE ET LES PROFESSIONNELLES

Reconnaître la compétence des familles en favorisant les échanges d'informations entre les deux lieux de socialisation de l'enfant

Mettre en place des ateliers parents/enfants

Associer les parents à la réalisation de projets et d'événements (kermesse, fête de fin d'année, sorties)

### OFFRIR DES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTÉES AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE

Définir un temps de visite de la structure avec la famille, et première rencontre avec l'équipe (recueil des habitudes de l'enfant lors d'un temps de rencontre avec une professionnelle référente)

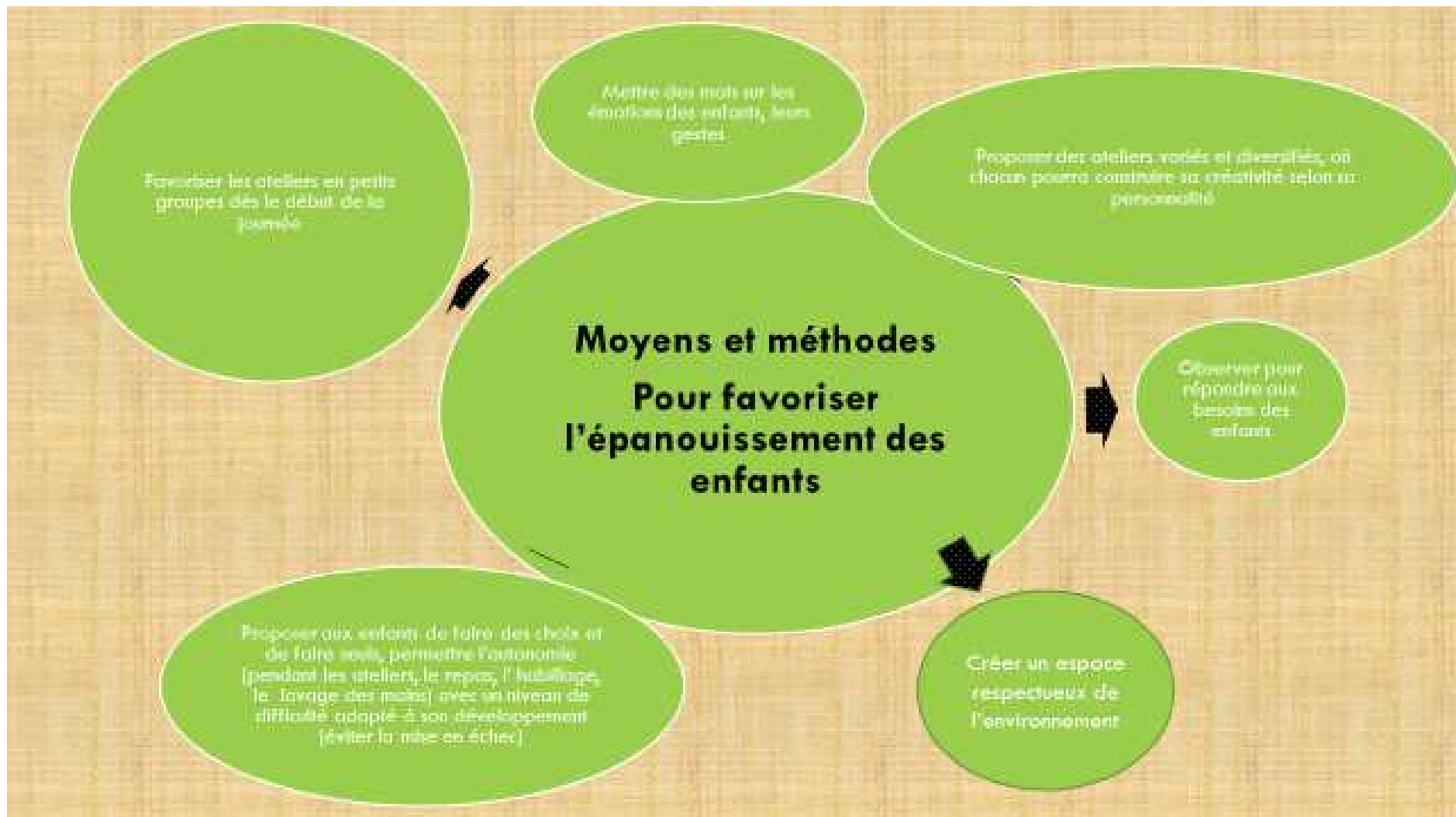
Accompagner l'enfant dans sa séparation (transition: doudou, photo de famille...)

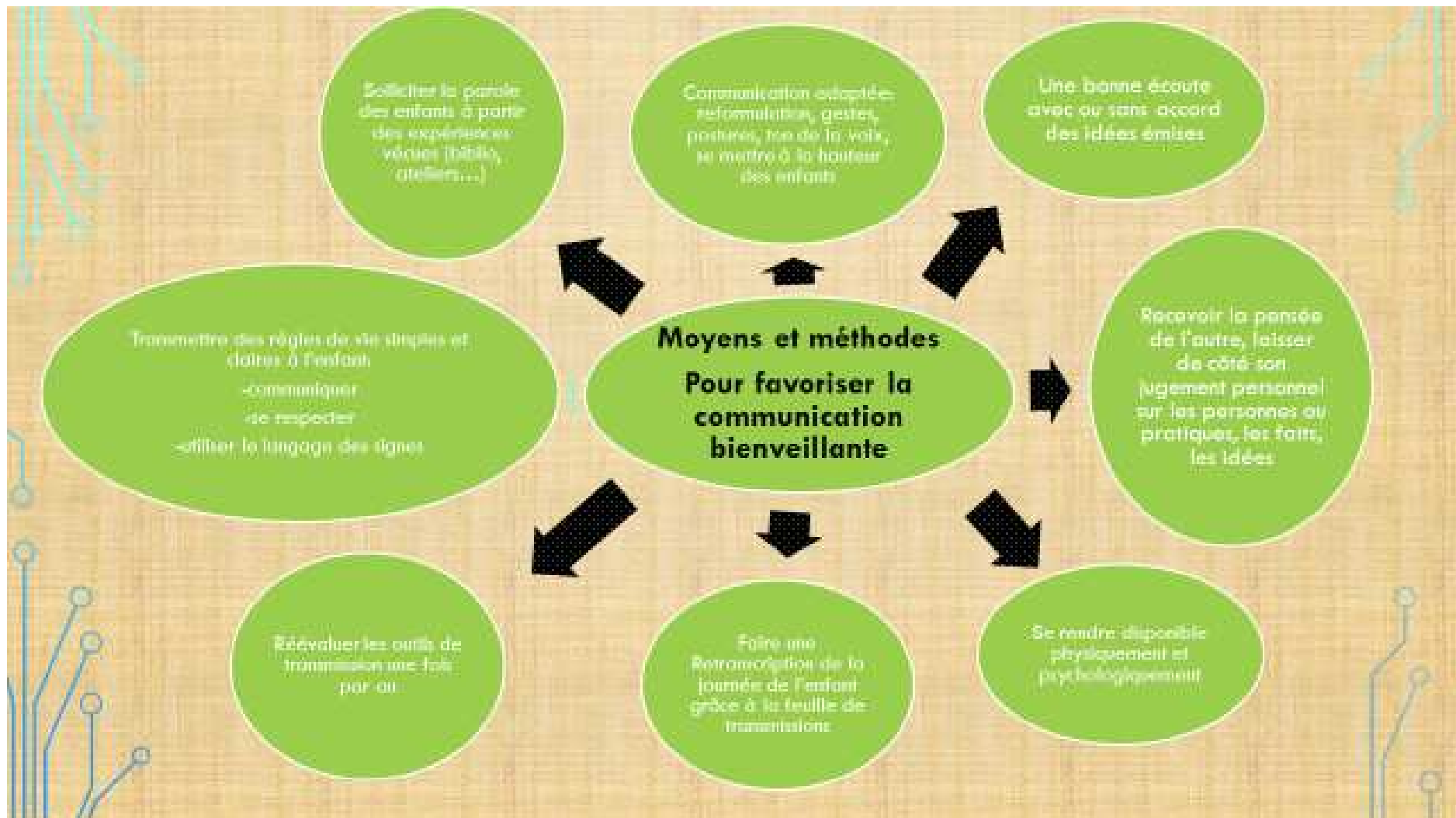
Proposer une Période d'adaptation variable selon les besoins des familles et réajuster si besoin

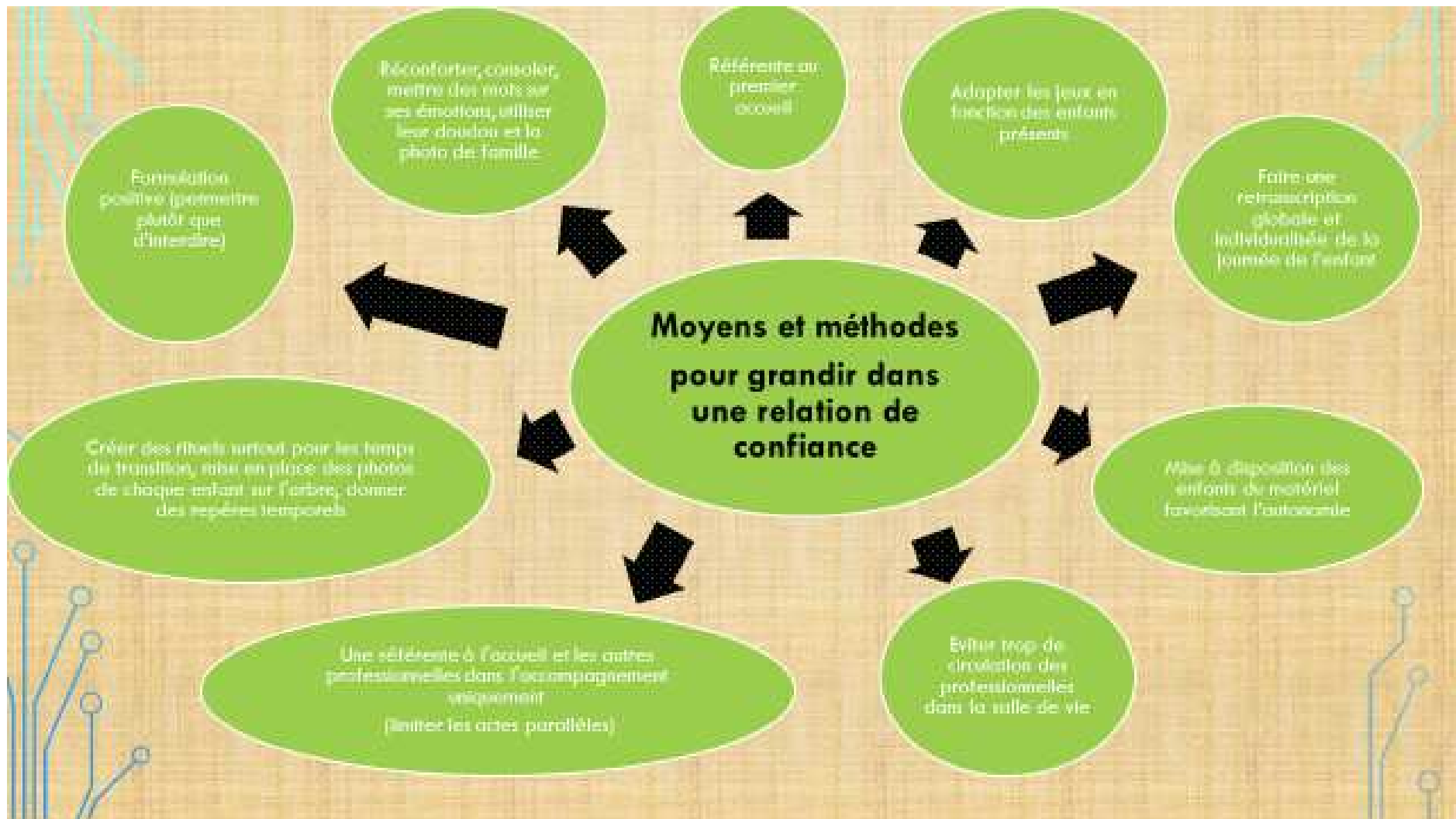
Prendre en compte l'environnement familial et tenir compte du rythme de l'enfant en tenant compte des contraintes organisationnelles de la structure











## OUTILS

- Cahier de transmission, site internet, panneaux d'affichage
- Livret d'accueil
- Réunion d'équipe
- Participation au conseil d'administration
- Questionnaires
- Formation individuelle et collective
- Analyse de la pratique
- Rencontre avec les partenaires
- Rencontre enfants, parents et professionnelles
- Utilisation de produits respectueux de l'environnement

### **Collation du matin**

Dans le cadre de notre projet éducatif " partager pour se découvrir ", l'équipe des Pillous souhaite mettre en place tous les jours, une collation vers 9h30. Nous découvrirons de nouvelles saveurs autour de fruits frais : des jus de fruits, des smoothies etc... Nous sollicitons votre aide afin de concrétiser ce projet, en nous apportant 2 fruits de votre choix, 1 fois par semaine.

*Les enfants petits et grands, seront ravis !*



### **Ateliers bébés signeurs aux Pillous**

Nous proposons des ateliers de Langue des Signes pour les enfants, ces séances ont lieu deux fois par mois minimum et sont l'occasion de communiquer à travers des signes associés à des mots. L'intérêt pour l'enfant est de pouvoir communiquer, s'exprimer et exprimer ses besoins avant même l'acquisition du langage oral afin de limiter les frustrations et exprimer également ses émotions.

### **Ateliers bien-être**

Nous mettons en place des ateliers bien-être inspirés de la pédagogie Snozelen pour mettre en éveil les sens et induire un état de détente et de bien-être. Ces ateliers permettent de créer une enveloppe\_sensorielle rassurante où chaque enfant a l'occasion de prendre soin de soi et de l'autre avec son accord.

### **Ateliers cuisine et jardinage**

Afin d'éveiller les enfants à la découverte du monde qui les entoure nous proposons des ateliers culinaires notamment pour agrémenter nos goûters de préparations gourmandes et de jardinage, ceux-ci au rythme des saisons.



# PROJET SOCIAL

#### 4. Projet social et développement durable :

Il précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires; la participation des familles à la vie de l'EAJE, les actions de soutien à la parentalité proposées ; les dispositions pour faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés (conditions de vie ou de travail, précarité, enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle) et la démarche en faveur du développement durable.

##### 4.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs :

Le multi-accueil est situé rue du Pont d'Aix, à St Laurent en Royans, au rez-de-chaussé de l'immeuble les Glycines. Les locaux appartiennent à la Communauté des Communes du Royans Vercors qui les met à disposition de la structure et en assure l'entretien.

La crèche est accessible à tous les enfants quel que soit la situation économique, sociale, géographique de leurs parents. La structure peut accueillir 18 enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

L'agrément de la crèche est un agrément modulé : le nombre d'enfants varie selon les heures de la journée. Les enfants peuvent être en accueil régulier, en accueil occasionnel et en accueil d'urgence.

Les enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique peuvent être accueillis à la crèche après élaboration d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) rempli conjointement par la famille, son médecin généraliste ainsi que le référent santé et accueil inclusif de l'établissement. Des échanges ont aussi lieu avec des partenaires pour une prise en charge plus adaptée (Camesop, école, médecins, associations...)

Un accueil régulier est possible pour les enfants jusqu'à l'entrée en maternelle (ou jusqu'à l'âge de 6 ans pour les enfants porteurs de handicaps) ainsi que les mercredis et vacances scolaires durant leur première année de maternelle sur demande d'accueil dérogatoire et selon les possibilités d'accueil.

Des échanges sont mis en place avec l'école de Saint Laurent en Royans et celle de Saint Jean en Royans, selon le nombre d'enfants concernés, par l'organisation de demies-journées découvertes pour les enfants prêts à être scolarisés afin de les familiariser avec ce nouveau lieu et ainsi les aider à passer cette étape plus sereinement.

Tous les mois, une intervenante de la médiathèque de Saint Laurent intervient soit dans la structure, afin de proposer des lectures à l'ensemble des enfants accueillis, soit à la médiathèque afin que les enfants plus grands puissent se familiariser avec ce lieu culturel Ces temps de lecture sont variés et pensés en collaboration avec l'équipe et l'intervenante.

Des journées thématiques se construisent également en collaboration avec le réseau enfance et petite enfance de la CCRV, comme « être parent ça se bricole », ou encore « tous dehors », qui sont des manifestations mises en place en soutien à la parentalité.

Une convention est établie avec la CAF, partenaire de la structure. Elle apporte une aide technique et verse la prestation de service unique. Elle soutient également de nombreux projets notamment de rénovation des bâtiments, de renouvellement de matériels ou encore de financements d'interventions et de projets pédagogiques.

Une convention est également établie avec la CCRV. Des échanges réguliers interviennent avec ce partenaire qui gère notamment l'entretien des locaux.

#### 4.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement :

Les Pillous étant une crèche associative à gestion parentale, l'intégration des parents dans la vie de l'établissement est une volonté et une richesse de notre fonctionnement à travers les échanges dont il se nourrit.

Ainsi, un bureau de parents prend de manière collégiale les décisions relatives au fonctionnement de la structure, accompagne la mise en place de nouveaux projets etc...

Des temps festifs sont organisés au cours de l'année où parents, frères et sœurs sont conviés afin de partager un moment au sein de la crèche tous ensemble :

- Pour Noël, une fête est organisée avec un spectacle généralement créé par le personnel suivi d'un goûter.
- Courant juin, juillet, nous organisons la fête de fin d'année en extérieur avec au programme une kermesse avec toutes sortes d'activités, ainsi que la possibilité de découvrir la vie de la crèche (le jardin, les différents espaces), aussi nous proposons un goûter commun autour duquel nous pouvons échanger, parents et professionnelles.

Des cafés ou goûters des parents sont également proposés 1 à 2 fois dans l'année afin de se retrouver pour échanger et partager avec les autres parents et animé par une professionnelle.

Un espace d'affichage est proposé aux familles afin de les informer des différentes actions et manifestations organisées sur le secteur du Royans/Vercors. Des affichages plus ponctuels destinés à montrer en images les temps forts et activités faites par les enfants.

Un site internet destiné à informer et faire découvrir la structure : **[admr-lespillous.fr](http://admr-lespillous.fr)**



#### 4.3 Les actions de soutien à la parentalité :

L'écoute, le soutien et l'accompagnement des familles sont une priorité des membres de l'équipe. Les professionnels répondent aux questionnements des parents sur les différentes problématiques qui rythment leur quotidien (et le nôtre) : l'alimentation, le sommeil, le développement psychomoteur, les interactions sociales, l'acquisition de la propreté etc... Toutes ces réflexions qui peuvent être de source d'inquiétudes et d'interrogations autour desquelles il est important de s'accorder, parents et professionnels.

Ainsi, tout au long de l'année, nous offrons aux parents la possibilité de nous rencontrer afin de prendre le temps avec eux d'échanger, de recueillir leurs difficultés, parfois leurs histoires de vie afin de les accompagner au mieux dans toutes ces étapes essentielles pour eux comme pour leur enfant.

L'instauration d'une relation de confiance est une priorité dans l'accueil de l'enfant et un gage de qualité pour lequel l'équipe veille à s'engager au quotidien.

Un projet d'ateliers parents-professionnels est en cours d'élaboration afin de proposer, des ateliers de partage autour de différentes thématiques (chansons, cuisine, jardinage, langue étrangère, musique...).

#### 4.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle :

La crèche accueille les enfants âgés de 10 semaines à 6ans.

Selon nos disponibilités, nous pouvons accueillir en plus des enfants dont les parents manifestent des besoins d'accueil afin de leur permettre de s'engager sereinement dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle (entretien d'embauche, rendez-vous Pôle Emploi, formations...), c'est aussi pour cela que la structure est labellisée AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) avec des places (3 actuellement) réservées aux personnes en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle et accompagnée par France Travail. Nous essayons toujours, dans la mesure du possible, de répondre à ces demandes et d'accompagner les familles qui en expriment le besoin afin de faciliter leurs démarches tout en garantissant le bien-être de leur enfant.

#### 4.5 La démarche en faveur du développement durable :

Depuis plusieurs années, l'association ADMR Les Pillous affirme sa volonté d'agir en faveur du développement durable et de la maîtrise de son impact sur son environnement.

- Ainsi, les professionnelles de la structure participent au quotidien au tri des déchets en utilisant les poubelles adaptées et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Nous n'utilisons pas de lingettes jetables.
- Les produits d'entretien sont achetés dans un souci écologique.
- Eau /savon ou liniment fabriqué par nos soins pour les changes des enfants.
- Nous utilisons des lingettes lavables pour la désinfection des plans de travail, des serviettes éponges individuelles pour les changes.
- Le savon choisi est issu d'une entreprise française et uniquement constitué d'éléments naturels labellisés.
- Utilisation de matériaux de récupération pour les activités manuelles et l'élaboration de projets (jardinages, cadeaux fête des parents, jeux etc...).
- Une attention est portée à l'éclairage et aux économies d'énergie.
- Des sur-chaussures en tissu sont mises à disposition des familles
- Les barquettes traiteurs sont systématiquement recyclées ou récupérées pour des activités.

#### 4.6 La charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

Parce que nous avons vocation à accueillir nos jeunes enfants dans les meilleures conditions qui soient, l'ensemble de l'équipe, les bénévoles ainsi que nos partenaires mettent tout en œuvre afin de proposer un lieu d'accueil de qualité, sécurisé et agréable à vivre.

La petite enfance est une période charnière dans la construction psychoaffective de l'enfant. Notre responsabilité est immense et nous travaillons chaque jour à faire de la crèche un lieu de vie, d'épanouissement, d'exploration et de jeu pour chaque enfant que nous accueillons dans les premières années de leur vie.

La charte nationale de l'accueil du jeune enfant replace l'enfant au cœur de cet engagement et en est le fil rouge.

## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme me avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.